

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

Articles, amendements et annexes

Séances du mercredi 2 novembre 2005



44^e séance

Articles, amendements et annexes

LOI DE FINANCES POUR 2006

DEUXIÈME PARTIE

Projet de loi de finances pour 2006 (n^os 2540, 2568).

Mission « Sécurité »

État B

Autorisations d'engagement : 15 372 498 714 euros ;

Crédits de paiement : 14 668 462 445 euros.

Amendement n^o 139 présenté par le Gouvernement.

État B

Mission « Sécurité »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Police nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Gendarmerie nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	602 300 000	
Totaux	602 300 000	0
Solde		602 300 000

Amendement n^o 40 présenté par M. Le Fur, rapporteur spécial.

État B

Mission « Sécurité »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Police nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	0	7 000 000
Gendarmerie nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	0	5 000 000
Totaux	0	12 000 000
Solde		- 12 000 000

Amendement n^o 84 présenté par M. Caresche et les membres du groupe socialiste.

État B

Mission « Sécurité »

I. – Créer le programme : « Commandement, ressources humaines et logistique ».

II. – En conséquence, modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Police nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	0	1 956 391 512 731 246 949
Gendarmerie nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	0	1 830 744 452 917 544 346
Commandement, ressources humaines et logistique <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	3 787 135 964 1 648 791 295	
Totaux	3 787 135 964	3 787 135 964
Solde		0

Amendement n^o 82 présenté par M. Caresche et les membres du groupe socialiste.

État B

Mission « Sécurité »

I. – Créer le programme : « Sécurité routière ».

II. – En conséquence, modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Police nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	0	550 770 614 519 076 210
Gendarmerie nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	0	689 167 214 689 167 214
Sécurité routière <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	1 239 937 828 1 208 243 424	
Totaux	1 239 937 828	1 239 937 828
Solde		0

Mission « Sécurité Civile »

État B

Autorisations d'engagement : 469 716 966 euros ;

Crédits de paiement : 463 497 966 euros.

Annexes

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 2 novembre 2005, de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à certaines questions immobilières.

Ce projet de loi, n° 2626, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 2 novembre 2005, de M. le Premier ministre un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2005-1039 du 26 août 2005 portant modification du régime de reconnaissance de la capacité professionnelle des transporteurs routiers et simplification des procédures d'établissement de contrats types.

Ce projet de loi, n° 2627, est renvoyé à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 2 novembre 2005, de M. François Asensi et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'effusion de violence qui a secoué plusieurs villes de Seine-Saint-Denis faisant suite au décès de deux jeunes Clichois.

Cette proposition de résolution, n° 2628, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 2 novembre 2005, de M. le Premier ministre, en application de l'article 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 (n° 98-1194 du 23 décembre 1998), le rapport d'évaluation de l'impact des financements attribués par le Fonds d'aide à la qualité des soins de ville.

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

Transmissions

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les textes suivants :

Communications du 27 octobre 2005

E 2986. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la mise sur le marché d'articles pyrotechniques (COM [2005] 0457 final).

E 2987. – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et le Royaume de Thaïlande. Proposition de règlement du Conseil concernant la mise en œuvre de l'accord conclu par la CE à l'issue des négociations menées dans le cadre du paragraphe 6 de l'article XXIV du GATT de 1994 et modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 2658/87 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (COM [2005] 0510 final).

Communications du 28 octobre 2005

E 2988. – Proposition de règlement du Conseil portant modification et mise à jour du règlement (CE) n° 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (COM [2005] 0498 final).

E 2989. – Projet d'action commune du Conseil relative à la mission de police de l'Union européenne pour les Territoires palestiniens Pesc police Palestine.

E 2990. – Projet d'action commune du Conseil modifiant et prorogeant l'action commune 2004/847/PESC du 9 décembre 2004 relative à la mission de police de l'Union européenne à Kinshasa (RDC) en ce qui concerne l'unité de police intégrée (EUPOL « Kinshasa ») Pesc RDC octobre 2005.

Communication du 31 octobre 2005

E 2991. – Programme législatif et de travail de la Commission pour 2006 – Libérer tout le potentiel de l'Europe – Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions (COM [2005] 0531 final).

